

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL79

présenté par

Mme Faucillon, Mme K/Bidi et M. Rimane

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant les moyens budgétaires qui seraient nécessaires pour garantir une alternative effective à la dématérialisation des procédures de demandes et de renouvellement des titres de séjour.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la dématérialisation est une grande avancée pour bon nombre de personnes, elle est loin d'être une évolution positive pour tous, la dématérialisation masque une crise chronique et structurelle des moyens humains dans les services de préfecture. Plus encore, elle peut être un obstacle pour certaines personnes. Pour celles qui ont des difficultés d'accès à un matériel et à une connexion nécessaires ou qui ont des difficultés avec leur usage, notamment à cause d'une barrière culturelle et/ou de langue.

De plus, la dématérialisation déshumanise les démarches, elle rompt le lien social et la relation qui peut s'installer entre les opérateurs de l'Etat et les personnes, elle uniformise les récits personnels. Elle peut être défailante aussi par sa nature.

La dématérialisation fait peser ce report des tâches et des coûts sur les usagers quand ils le peuvent, constituant déjà des atteintes aux principes de continuité du et d'égalité devant le service public et d'égalité. Quand ils ne le peuvent pas, elle fait peser cette responsabilité, ce devoir sur les associations.

Au regard de toutes ces problématiques, la Défenseure Des Droits avait fait le choix de mettre en lumière cette question dans son rapport annuel d'activité pour l'année 2022. Elle y concluait que la dématérialisation doit être une offre supplémentaire et jamais un substitut obligatoire.

Cet amendement reprend une recommandation de la Défenseure Des Droits. Les auteurs de cet amendement partagent ces préoccupations, le rapport devra prendre en compte tous ces facteurs permettre d'amorcer un travail de propositions d'alternatives.